



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad et Yvan Labelle.

Monsieur le commandant du PDQ1 Éric Breton.

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Monsieur Denis Gignac est absent.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

09-195-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 septembre 2019. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

09-196-19 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

09-195-19 Ouverture de la séance

09-196-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

09-197-19 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

09-198-19 Résolution afin de rendre permanente l'interdiction de virage à gauche vers la bretelle A-20 ouest à partir du boul. des Anciens-Combattants direction nord

09-199-19 Modification de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

09-200-19 PIIA – 49 rue Sainte-Anne

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

7. Services techniques

7.1. Autorisation de dépenses.

7.2. Conclusion de contrats

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

09-201-19 Décompte progressif numéro 1 – travaux de réfection de la rue Pacifique (entre les rues Elmo-Deslauriers et Grier)

7.5. Autres sujets

- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
 - 10.1. Dons / promotions / aides financières
 - 10.2. Autres sujets
 - 09-202-19 Adoption des comptes
- 11. Administration et greffe**
 - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 11.2. Opérations Immobilières
 - 09-203-19 Autorisation de signature d'une promesse de servitude et d'un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur le lot 1 558 673
 - 11.3. Autres sujets
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1. Contrats et ententes
 - 12.2. Autres sujets
- 13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
 - 09-204-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 715-4 modifiant le règlement 715 afin de hausser la cotisation des membres de la société de développement commercial de Sainte-Anne-de-Bellevue
 - 09-205-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 775-1 modifiant le règlement numéro 775 relatif à l'agrile du frêne afin d'abroger les périodes d'abattage et d'élagage des frênes
 - 09-206-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 769-6 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin de lever de façon temporaire l'interdiction de stationnement sur rue de nuit l'hiver
 - 09-207-19 Adoption du règlement numéro 534-7 modifiant le règlement de construction afin d'introduire de nouvelles normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide
- 14. Dépôt de documents**
- 15. Levée de la séance**
 - 09-208-19 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 10 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 39 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Retour sur la consultation publique du 20 août 2019 : est-ce qu'il y a eu une étude sur la qualité de l'air à Sainte-Anne-de-Bellevue? Est-ce que la Ville octroiera un mandat pour la réalisation d'une étude sur la qualité de l'air? • Qu'est-ce qui se passe avec les études sur les parcs? Est-ce que vous avez l'intention de les diffuser sur le site internet de la ville? Pourquoi le dossier n'est pas clos? • Qu'est-ce qui se passe avec le château d'eau? Nous ne voyons plus de paiement par décompte progressif dans le procès-verbal et l'entrepreneur a laissé son équipement sur le terrain. Est-ce que nous avons des problèmes avec l'entrepreneur?
2e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'une pétition pour légaliser les poulets de basse-cour dans la municipalité; • Souhaite effectuer de l'élevage à domicile; • Suivant sa présentation en séance quelle est la prochaine étape?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

09-197-19 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

09-198-19 Résolution afin de rendre permanente l'interdiction de virage à gauche vers la bretelle A-20 ouest à partir du boul. des Anciens-Combattants direction nord

ATTENDU la résolution 08-261-18 adoptant la modification au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour limiter le virage à gauche sur le boul. des Anciens-Combattants ;

3901

ATTENDU QUE ce projet pilote d'une durée d'un an a fait l'objet d'évaluation périodique et s'est avéré une solution hautement efficace pour améliorer la fluidité de la circulation dans le village de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'heure de pointe du soir;

ATTENDU QUE malgré une demande de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue appuyée par les villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le prolongement de l'A-20 ouest n'est pas dans les projets à court et moyen terme du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE l'administration municipale recommande au conseil municipal de rendre permanente l'interdiction de virage à gauche sur le boul. des Anciens-Combattants direction nord (en dessous du viaduc du pont Galipeault) en direction de la bretelle d'accès de l'autoroute 20 ouest entre 16 h et 18 h du lundi au vendredi ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De rendre permanente l'interdiction de virage à gauche sur le boul. des Anciens-Combattants direction nord (en dessous du viaduc du pont Galipeault) en direction de la bretelle d'accès de l'autoroute 20 ouest entre 16 h et 18 h du lundi au vendredi.

Adoptée à l'unanimité.

09-199-19	Modification de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
------------------	---

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE la ville souhaite que les commerçants et travailleurs annuels utilisent les stationnements municipaux plutôt que le stationnement sur rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à procéder à la modification des panneaux autorisant les détenteurs de vignettes à stationner leur véhicule pour plus de deux heures afin d'autoriser uniquement les détenteurs de vignettes résidents en forme d'hexagone et de carrée sur les rues et tronçons de rue suivants :

- Du 3 rue Saint-Hyacinthe au 15 rue Saint-Hyacinthe ;
- Du 29 rue Christie au 21 rue Christie ;
- Du 24 Saint-Jean-Baptiste jusqu'à l'intersection de la rue du Collège ;
- Du 6 rue Kent jusqu'à l'intersection de la rue Sainte-Anne.

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation de panonceaux autorisant seulement les détenteurs de vignettes résidents en forme d'hexagone du 37 rue Christie au 31 rue Christie.

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation de panneaux de signalisation limitant le stationnement à 2 h du lundi au dimanche entre 7 h et 1 h et interdisant le stationnement entre 1 h et 7 h excepté les véhicules munis d'une vignette résident en forme d'hexagone ou de carrée sur la rue Saint-Jean-Baptiste, entre l'intersection de la rue Saint-Thomas jusqu'au coin de la rue Saint-Antoine.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

09-200-19 PIIA – 49 rue Sainte-Anne
--

- ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment situé au 49, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis d'agrandissement et de rénovation du bâtiment tel qu'illustré sur les plans préparés par l'ŒUF architectes, datés du 19 février 2018 ;
- ATTENDU QUE le projet consiste à réaménager complètement les façades du bâtiment, l'aménagement paysager de ses cours, aménager un toit vert et agrandir la section à un étage ;
- ATTENDU QUE le conseil a entériné la recommandation du CCU le 9 avril 2018 et a approuvé la demande de PIIA, tel qu'il appert de la résolution 04-118-18 ;
- ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment a déposé une demande de modification au projet initialement approuvé ;
- ATTENDU QUE la modification consiste à éliminer les panneaux en polycarbonate translucide par des panneaux en ciment composite de couleur gris foncé et d'un revêtement en aluminium de type Solar Air Heating System de couleur noire à la hauteur du parapet ;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 14 août 2019 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de modification au PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 août 2019.

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 49, rue Sainte-Anne permettant le remplacement des panneaux en polycarbonate translucide par des panneaux en ciment composite de couleur gris foncé et d'un revêtement en aluminium de couleur noire de type Solar Air Heating System à la hauteur du parapet.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

09-201-19	Décompte progressif numéro 1 – travaux de réfection de la rue Pacifique (entre les rues Elmo- Deslauriers et Grier)
------------------	--

ATTENDU la résolution 06-136-19 autorisant l'octroi de contrat à la compagnie *L3B* pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Pacifique;

ATTENDU la recommandation de François Landry-Latour, ingénieur de la firme *Stantec Experts-conseils ltée*, datée du 23 août 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 441 645,31 \$, taxes incluses, à la compagnie *L3B*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *Stantec Experts-conseils ltée* datée du 23 août 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *L3B* relativement aux travaux de réfection de la rue Pacifique (entre les rues Elmo-Deslauriers et Grier).

D'autoriser le paiement de la somme de 441 645,31 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt 810.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

09-202-19 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 9 septembre 2019;	<u>505 964,52 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2019;	<u>207 163,02 \$</u>
Total :	<u>713 127,54 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 août 2019;	<u>205 773,81 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

**09-203-19 Autorisation de signature d'une
promesse de servitude et d'un
acte de servitude en faveur
d'Hydro-Québec sur le lot
1 558 673**

ATTENDU QUE Hydro-Québec a déposé une demande auprès de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour obtenir une servitude pour l'installation d'un hauban soutenant un poteau d'Hydro-Québec sur le lot 1 558 673;

ATTENDU QUE la servitude en faveur d'Hydro-Québec serait d'une superficie de 30 mètres carrés sur le lot qui situé en bordure du chemin Sainte-Marie;

ATTENDU QUE l'installation du hauban est nécessaire pour assurer la sécurité du poteau d'Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser madame le maire Paola Hawa et le directeur général monsieur Martin Bonhomme à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue une promesse de servitude d'une durée de 24 mois et l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec pour l'installation d'un hauban sur une superficie de 30 mètres carrés sur le lot 1 558 673.

Adoptée à l'unanimité.

11.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. RESSOURCES HUMAINES**12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

09-204-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 715-4 modifiant le règlement 715 afin de hausser la cotisation des membres de la société de développement commercial de Sainte-Anne-de-Bellevue

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 715-4. La SDC a déposé une demande auprès de la Ville afin d'augmenter la cotisation de ses membres qui n'avait pas été augmentée depuis 2001. À cet effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement modifiant le règlement 715 afin de hausser la cotisation des membres de la Société de développement commercial de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'année 2019 de 200 \$ à 225 \$.

09-205-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 775-1 modifiant le règlement numéro 775 relatif à l'agrile du frêne afin d'abroger les périodes d'abattage et d'élagage des frênes

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 775-1. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement modifiant le règlement 775 relatif à l'agrile du frêne afin d'abroger les périodes d'abattage et d'élagage des frênes et de revoir la manière de disposer et d'entreposer les résidus de frêne.

09-206-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 769-6 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin de lever de façon temporaire l'interdiction de stationnement sur rue de nuit l'hiver

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 769-6. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'autoriser le coordonnateur aux travaux publics, ou son représentant autorisé, à lever de façon temporaire l'interdiction de stationnement sur rue de nuit l'hiver.

09-207-19 Adoption du règlement numéro 534-7 modifiant le règlement de construction afin d'introduire de

**nouvelles normes relatives aux
appareils et foyers à combustible
solide**

- ATTENDU QUE les appareils et foyers installés avant 2009, émettent des polluants atmosphériques supérieurs à la normale et contribuent à la pollution de l'air;
- ATTENDU QUE les polluants libérés dans l'air lors de la combustion du bois peuvent avoir de graves répercussions sur la santé et l'environnement, notamment l'exposition à ces polluants peut aggraver des maladies chroniques, comme la bronchite et l'asthme et entraîner des décès prématurés¹;
- ATTENDU QUE l'installation ou le remplacement de tout appareil ou foyer à combustible solide devra être certifiés EPA et respecter la norme d'émission égale ou inférieure à 2.5 g/h de particules fines dans l'atmosphère ;
- ATTENDU QUE ces exigences sont en vigueur dans le règlement de construction de la Ville de Montréal (11-018) depuis le 24 août 2015 ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le libellé de l'article 3.10 du règlement de construction de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin de refléter ces nouvelles exigences;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 août 2019, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 534-7, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

¹ Code de pratiques pour les appareils résidentiels de chauffage au bois, Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), 2012;

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1^{er} août 2019 au 9 septembre 2019;
- Liste des commandes du 1^{er} août 2019 au 31 août 2019;
- Procès-verbal de la consultation publique du 20 août 2019 sur le règlement numéro 534-7;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE**09-208-19 Levée de la séance**

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 47.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-13345

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 9 septembre 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ septembre 2019.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière